



DÉPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	27	14	8

du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE du vendredi 29 mars 2019

**OBJET : 37-1 - JEUNESSE -
SOLIDARITE - CONVENTION DE
PARTENARIAT AVEC LE COMITE
UNICEF DES ALPES-MARITIMES -
AUTORISATION DE SIGNATURE**

Le vendredi 29 mars 2019 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 22/03/19, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire.

Présents :

M. Jean LEONETTI, Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN, M. Serge AMAR, M. Eric DUPLAY, M. Audouin RAMBAUD, Mme Marina LONVIS, M. Patrice COLOMB, M. Yves DAHAN, M. André-Luc SEITHER, Mme Nathalie DEPETRIS, Mme Khéra BADAoui, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Martine SAVALLI, Mme Jacqueline DOR, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Henri CHIALVA, Mme Marguerite BLAZY, M. Gérald LACOSTE, M. Jacques BARTOLETTI, Mme Sophie NASICA, M. Eric PAUGET, M. Hassan EL JAZOULI, Mme Vanessa LELLOUCHE, Mme Rachel DESBORDES, Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP, Mme Michèle MURATORE, Mme Cécile DUMAS

Procurations

M. Jacques GENTE à M. Jean LEONETTI
M. Patrick DULBECCO à Mme Nathalie DEPETRIS
Mme Angèle MURATORI à Mme Marina LONVIS
M. Marc FOSSOUD à M. Yves DAHAN
Mme Anne-Marie DUMONT à M. Serge AMAR
Mme Françoise THOMEL à Mme Anne-Marie BOUSQUET
M. Alain CHAUSSARD à M. Hassan EL JAZOULI
M. Michel GASTALDI à M. Henri CHIALVA
M. Bernard MONIER à M. Patrice COLOMB
Mme Carine CURTET à M. Gérald LACOSTE
M. Bernard DELIQUAIRE à M. Eric PAUGET
Mme Alexia MISSANA à Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN
Mme Agnès GAILLOT à Mme Vanessa LELLOUCHE
M. Pierre AUBRY à Mme Michèle MURATORE

Absents : Mme Cléa PUGNAIRE, M. Mickael URBANI, M. Matthieu GILLI, M. Tanguy CORNEC, Mme Anne CHEVALIER, M. Lionel TIVOLI, M. Marc GERIOS, M. Louis LO FARO

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.
Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

0 Original

0 Expédition certifiée conforme
Pour le Maire

N°Enregistrement :

97319

Certifié exécutoire compte tenu de

l'affichage en Mairie,

Le - 4 AVR. 2019

Et de la réception en Sous-Préfecture,

Le - 4 AVR. 2019

Par délégation du Maire,

Le Préfète des Affaires Générales
Administratives et du Contentieux
L. MALHERBE

37-1 - JEUNESSE - SOLIDARITE - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE COMITE UNICEF DES ALPES-MARITIMES - AUTORISATION DE SIGNATURE

Commission(s) : SPORTS - JEUNESSE - EDUCATION - PETITE ENFANCE

Dans le cadre de ses missions, la Direction Jeunesse Loisirs met en place et/ou participe à des actions de sensibilisation pédagogique sur de nombreux thèmes citoyens, droits et devoirs, développement durable, santé ou encore solidarité.

De son côté, le comité UNICEF des Alpes-Maritimes développe des actions visant à faire connaître la situation des enfants dans le monde et soutient des programmes développés à leur profit. Il a également pour mission de faire connaître la Convention Internationale des Droits de l'Enfant (C.I.D.E.), d'encourager son application mais aussi de favoriser l'engagement et l'éducation citoyenne des enfants et des jeunes.

Ainsi, animés par une volonté conjointe de sensibiliser les enfants des centres de loisirs à la C.I.D.E et favoriser le « vivre ensemble » au travers de différentes initiatives, la Commune et le comité UNICEF des Alpes-Maritimes se sont engagés dans une démarche de partenariat par une convention depuis arrivée à terme et souhaitent renouveler cette expérience.

Ce partenariat prend la forme de débats animés par des jeunes ambassadeurs de l'Unicef ou s'appuie sur des outils créatifs et artistiques permettant d'aborder des thèmes différents comme le droit à un nom, à une nationalité, à une identité.

Il est rappelé qu'aucun don n'est collecté par la Commune au profit du comité Unicef.

Le partenariat est renouvelé à titre gracieux pour une durée de deux ans soit du 15 avril 2019 au 15 avril 2021.

OUÏ CET EXPOSÉ

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat avec le Comité UNICEF des Alpes-Maritimes ainsi que tout avenant s'y rapportant sans que l'économie générale du contrat n'en soit bouleversée.

Accusé réception Sous-préfecture :
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nice dans un délai de deux mois à compter de sa notification, soit par voie postale au greffe de la juridiction, soit par voie électronique sur l'application « Télérecours » accessible sur le site de téléprocédures ouvert aux citoyens : <http://www.telerecours.fr/>. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux."

Accusé de réception préfecture**Objet de l'acte :**

DCM N.37-1 - JEUNESSE - SOLIDARITE - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE COMITE UNICEF DES ALPES-MARITIMES - AUTORISATION DE SIGNATURE

Date de transmission de l'acte : 04/04/2019

Date de réception de l'accusé de réception : 04/04/2019

Numéro de l'acte : lmc1729318 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20190329-lmc1729318-DE

Date de décision : 29/03/2019

Acte transmis par : Nadya ZENNIR

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de competences
9.1. Autres domaines de competences des communes